



DDTM des LANDES
Service Police de l'Eau
et Milieux Aquatiques

Annexe 3 à l'arrêté préfectoral n° 2013-1748 précisant la délimitation de la zone de répartition des eaux du bassin de l'Adour en amont de la confluence avec les Gaves et de la Garonne à l'aval de Saint-Gaudens et à l'amont de Langon - Carte n° 3

Echelle : 1/60 000 - 1cm = 600m
SCAN2560IGN

